



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*02

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

26/11/2012

11/12/2012

F01112P0107

1. Intitulé du projet

ZAC CLICHY-BATIGNOLLES. SECTEUR OUEST. LOT 02

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

ETTERICE

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

1350143915431000741

Forme juridique

SAS.

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
36 / Travaux ou constructions soumis à permis de construire, sur le territoire d'une commune dotée à la date du dépôt de la demande, d'un PLU n'ayant pas fait l'objet d'une évaluation environnementale.	Travaux ou constructions réalisées en une ou plusieurs phases, lorsque l'opération a une SAON supérieure ou égale à 10 000 m ² et inférieure à 40 000 m ² .

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1

4.1 Nature du projet

Dans le cadre de l'aménagement de la ZAC CLICHY-BATIGNOLLES, secteur Ouest, construction de logement familiaux privés en accession, de logements familiaux sociaux, d'une crèche collective publique, de commerce de proximité et d'un accès secondaire à la station de métro de la ligne 14.

4.2 Objectifs du projet

Le projet s'inscrit dans le programme de travaux de la ZAC Clichy-Batignolles, située dans le 17^e arrondissement de Paris. Il participe aux objectifs de requalification d'un territoire longtemps dédié aux activités ferroviaires et logistiques.

Le projet répond aux exigences environnementales fixées sur la ZAC Clichy-Batignolles (Cahier des Prescriptions Environnementales et Développement Durable CPEDD joint en annexe), particulièrement volontaires en termes de maîtrise des consommations énergétiques, d'utilisation des énergies renouvelables d'origine locale, de gestion de l'eau et de préservation de la biodiversité.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Terrassements : La conception des projets et la topographie particulière du site permettent de limiter les terrassements (faibles volumes de terre excavée).

Gestion des terres polluées : une attention particulière est portée à la gestion des terres polluées au regard des études menées sur le site : EQRS combinée réalisée à l'échelle de l'ensemble du secteur d'aménagement (cf. annexe 6).

Gestion des terres polluées : une attention particulière est portée à la gestion des terres polluées au regard des études menées sur le site : EQRS (cf. annexe 6).

Organisation du chantier : Le chantier du projet se déroule à l'intérieur de la ZAC, sur des emprises aménagées, afin de limiter les nuisances pour les riverains (voies de chantier aménagées à l'intérieur de la ZAC, plan de circulation visant à limiter les impacts des flux liés aux chantiers sur les voiries existantes, zone chantier éloignée des habitations) (cf. annexe 7).

Coordination générale :

Afin de gérer la simultanéité des chantiers menés par des maîtres d'ouvrage différents, sur un même secteur, la Ville de Paris et l'aménageur ont mis en place un dispositif de coordination et de pilotage général à l'échelle de la ZAC (sécurité générale, gestion des emprises de chantier, principes d'approvisionnement et circulations).

Chantiers à faibles nuisances :

Une charte spécifique à la ZAC Clichy Batignolles «Charte des chantiers à faibles nuisances, à faibles impacts environnementaux et responsables sur le secteur Clichy-Batignolles» a été établie par la Ville de Paris et l'aménageur.

Cette charte vise à préserver la qualité de vie et la sécurité des riverains, en minimisant l'impact des chantiers sur l'environnement et en permettant le développement de l'insertion par l'emploi pour les personnes les plus fragiles. Les travaux seront réalisés dans le respect des exigences fixées par la «Charte des chantiers à faibles nuisances, à faibles impacts environnementaux et responsables sur le secteur Clichy-Batignolles» (cf. annexe 8).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Plusieurs outils sont mis en œuvre dans le but de maîtriser les impacts du projet sur l'environnement, notamment sur les aspects suivants :

Sobriété énergétique : exigences supérieures de 20% à la RT2012 pour la consommation en énergie primaire, conception bioclimatique des bâtiments (optimisation de l'accès au soleil, etc.), performance énergétique des bâtiments (compacité, isolation extérieure, ventilation naturelle, protections solaires, pas de climatisation).

Utilisation d'énergie renouvelable: raccordement au réseau CPCU - chaleur pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire issue de la géothermie dans l'Albi. (cf. annexes 9 et 10).

Circulations : le programme est conforme aux hypothèses prises en compte dans l'étude d'impact de la ZAC pour évaluer les impacts du projet urbain sur les déplacements et la circulation (cf. annexe 11).

Gestion de l'eau : maîtrise et réduction des rejets d'eau au réseau (cf. annexe 12).

Biodiversité : le choix des essences respecte la palette végétale de la ZAC. Les espaces végétalisés comportent plusieurs strates végétales avec un minimum de 10 espèces végétales indigènes, préférablement choisies dans la liste de la "flore favorable à la faune sauvage" de la Ville de Paris. Les espèces choisies sont des espèces locales, favorisant le développement de niches écologiques (zones en toiture avec essences de prairies, haies arbustives avec fruits comestibles par les oiseaux, zones arborées avec strates herbacées et arborescentes (cf. annexe 13).

Paysage : une attention particulière portée en phase de conception (ateliers de l'aménageur) au paysage et à la silhouette urbaine; coordination et mise en cohérence des projets, rapport harmonieux des volumes et hauteurs (cf. annexe 14).

Gestion des déchets: une collecte pneumatique des déchets est mise en place.

Accessibilité PMR: le projet est conforme à la réglementation.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Projet soumis à Permis de construire.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Logements privés (Hauteur : 50 m)	6600 m ² SHON
Logements sociaux (Hauteur : 32 m)	3600 m ² SHON
Équipement public (Crèche 65 berceaux)	800 m ² SHON
Commerces de proximité	224 m ² SHON + 90 m ² SH
Accès ligne 14 du Métro	90 m ² SHON
	11414 m ² SHON

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

ZAC CLICHY-BATIGNOLLES
SECTEUR OUEST
LOT 02
PARIS 17^{ème}
Rue Cardinet.

Coordonnées géographiques¹

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° :

Point de départ :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Point d'arrivée :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

☐

Non

☒**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?**

Oui

☐

Non

☐**4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?****4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?**

Oui

☒

Non

☐

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Le projet s'inscrit dans le programme des travaux de la ZAC CLICHY-BATIGNOLLES qui a fait l'objet d'une étude d'impact mise à disposition du public en Juin/Juillet 2011

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Installations ferroviaires liées au réseau ferré de la gare SAINT LAZARE.

Secteur de fret et d'activité logistique routière.
lot en pleine terre.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui ☒

Non ☐

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

PLU de la ville de Paris du 22/03/2012.
Le projet est inscrit dans le périmètre du Secteur Ouest de la ZAC CLICHY-BATIGNOLLES.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui ☐

Non ☒

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
en zone de montagne ?	☐	☒	
sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	PPBE en cours d'élaboration.

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	☐	☒	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	PPRI approuvé le 15/07/2003 PPRI sur les risques liés aux carrières et au gypse antiluviens. L'ensemble fait l'objet d'un arrêté de risques majeurs du 11/06/2006 de n° 4 à par de PPRI
dans un site ou sur des sols pollués ?	☒	☐	les campagnes d'analyse de sol préliminaires à la mise à disposition des lots ont été établies. Une campagne complémentaire d'analyse environnementale des sols est en cours.
dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	☐	☒	
dans un site inscrit ou classé ?	☒	☐	Site inscrit de Paris par arrêté du 6 août 1975.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le site Natura 2000 le plus proche est celui du parc départemental de l'Île Saint Denis situé à 5,7 km du site du projet.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	☐	☒	Pas d'interception du périmètre de protection d'un monument historique. Monument historique le plus proche: Ecole Normale de Musique Alfred Cortot.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	volume de terrassement prévu : 7 000 m ³ .
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Présence potentielle de gypse antilevénien.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	Le projet est concerné par la circulation routière et ferroviaire.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☒	☐	Vibrations potentielles liées à la présence du faisceau ferroviaire et au prolongement de la ligne 14 de la RATP

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	Eclairage nocturne
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒	☐	Emissions lumineuses du quartier et du faisceau ferroviaire.
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	☐	☒	Raccrolement du projet sur le réseau de chauffage urbain (CPCU) - chaleur issue de la géothermie
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Eau de pluie infiltrée ou récupérée pour arrosage Respect du débit de fuite conformément au cahier des prescriptions environnemental de la ZAC. Rejet dans le réseau d'assainissement de la ville de PARIS des eaux résultantes. Toiture végétalisée (47%) - Rejet assainissement (53%)
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Eaux usées et eaux vannes rejetées dans le réseau d'assainissement de la ville de Paris. En cours de chantier, production de DIB, DI, DID, triés et envoyés vers des filières adaptées. En exploitation, or et DIB gérés par le réseau commun de collecte pneumatique des déchets.
	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	☒	☐	Contribution à la création d'un nouveau quartier A savoir pour un jardin collectif sur la toiture du logement social

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui ☒ Non ☐ Si oui, décrivez lesquelles :

L'étude d'impact de la ZAC Clichy Batignolles identifie les incidences cumulées de l'ensemble des projets, dont le lot O2 fait partie.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le contexte de ce projet est spécifique puisqu'il s'inscrit dans une ZAC qui a fait l'objet d'une étude d'impact mise à disposition du public en juin/juillet 2011.

De ce fait nous ne pouvons pas nous prononcer sur la nécessité ou non d'une étude d'impact mais nous confirmons que le projet constitué par le lot O2 répond exactement aux objectifs environnementaux de la ZAC.

Le management environnemental du projet tient compte dès la phase de conception et à toutes les étapes de réalisation / exploitation des problématiques environnementales et de développement durable afin de limiter les impacts du projet.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7. Impacts environnement
Annexe 8. Engagements environnementaux
Annexe 9. Extrait CEPDD
Annexe 10. Etude Embaïllement
Annexe 11. Impacts sur les déplacements
Annexe 12. Note de synthèse sur biodiversité et gestion de l'eau.
Annexe 15. Etude pollution (Extrait)

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

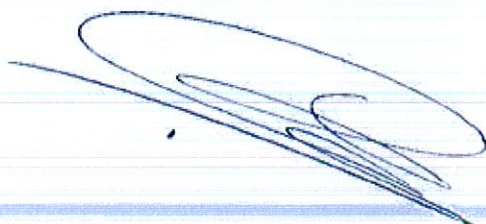
Fait à

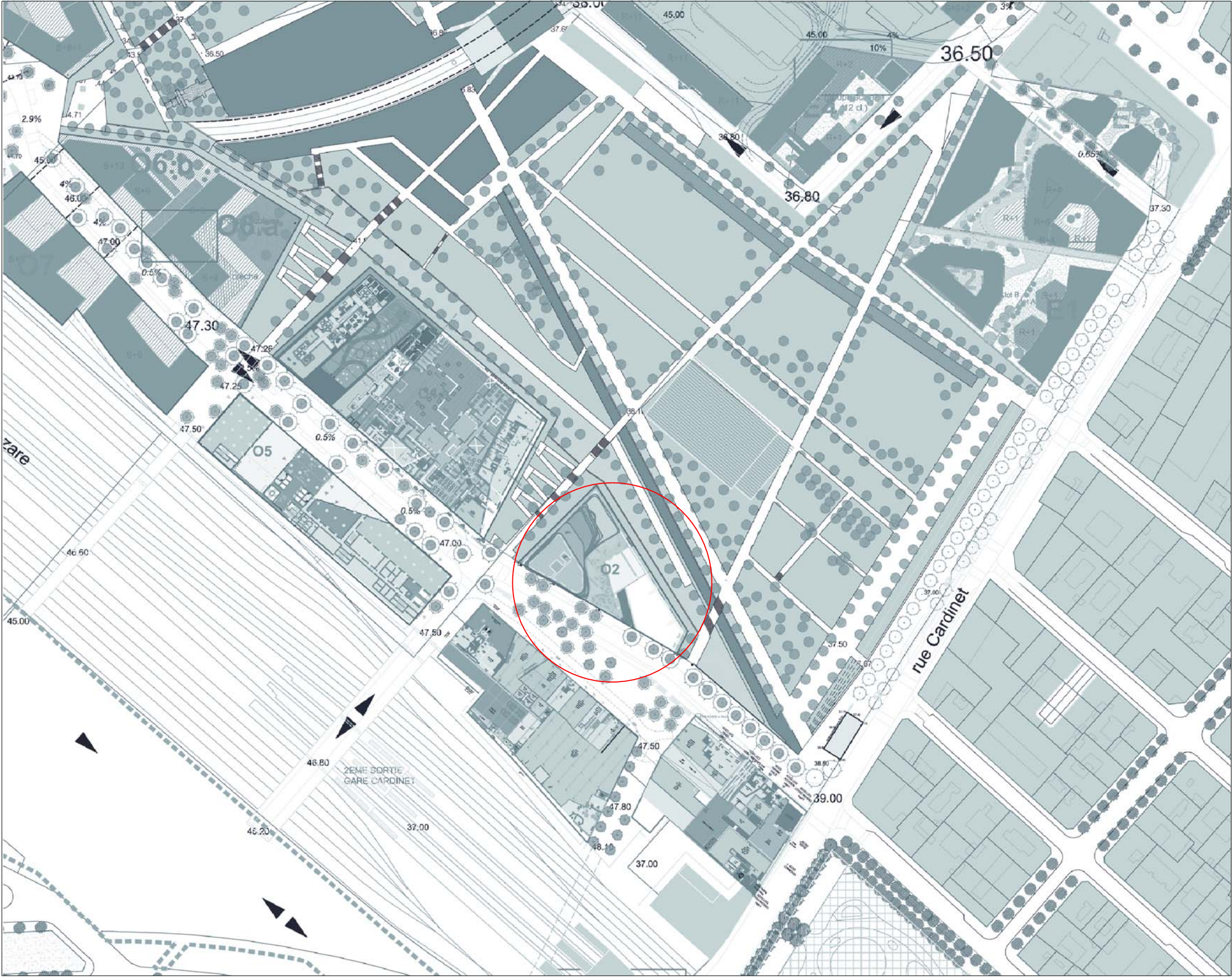
PARIS

le,

21 novembre 2012

Signature





Ne pas changer l'échelle de ce dessin. Les cotes sont indiquées à titre indicatif. Chaque entreprise est tenue de prendre ses cotes sur site. Toute erreur ou omission doit être communiquée à CBA. En cas de doute, demander l'avis de CBA.

BiecherArchitectes
14, rue Crespin du Gast
75011 Paris
Tel. 01 49 29 69 39
Fax 01 49 29 69 30
www.biecher.com

MAD ARCHITECTS
3rd Floor, West Building
No.7, BanQiaoNanXiang,
Beijing, China 100007
Tel. +86 10 64026632
www.i-mad.com

EMERIGE
15, Rue de Choiseul,
75002 Paris

Paris Batignolles Aménagement
ZAC Clichy-Batignolles
Secteur Ouest
Lot 02

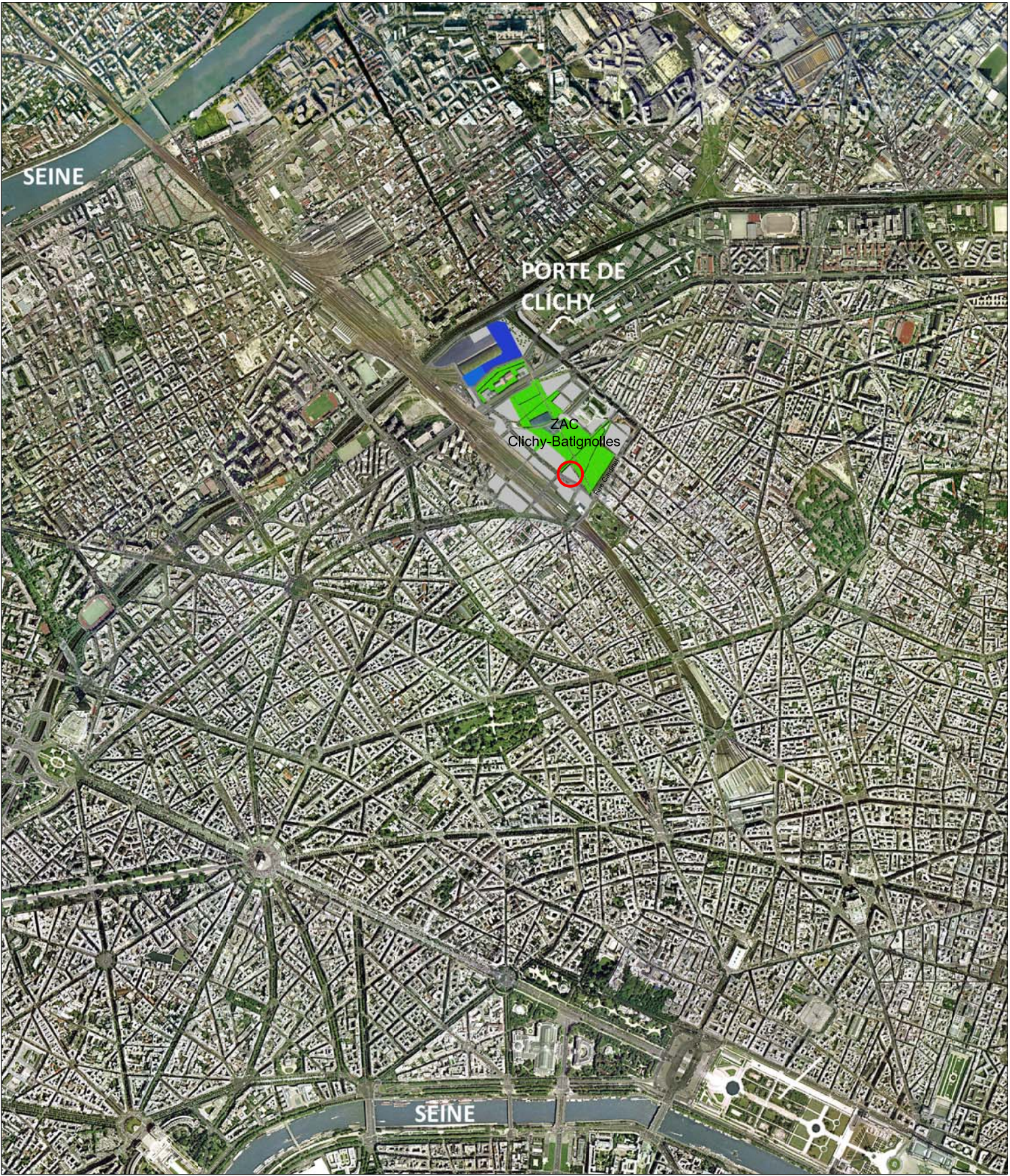
LOT 02
PLAN DES ABORDS DU PROJET

Date	Ech.	Format	Dessin	Checked	Phase	N°	Ind.
30.10.12	1/2000	A3	BLTA	BE	APS	001	a

Modifications	Date	Ind.

Le contenu de ce dessin est protégé par le droit d'auteur et les droits de propriété intellectuelle. Toute reproduction, diffusion ou représentation, en tout ou en partie de ce dessin, par des personnes non autorisées, sur un quelconque support, est interdite. Le non-respect de cette interdiction constitue une contrefaçon pouvant engager la responsabilité civile et pénale du contrefacteur.

Ce dessin se doit d'être lu avec toutes les informations associées et existantes, provenant d'autres dessins ou consultants et spécialistes concernés. Tout changement ou modification du design doit être communiqué à CBA, avant tous travaux.



Ne pas changer l'échelle de ce dessin. Les cotes sont indiquées à titre indicatif. Chaque entreprise est tenue de prendre ses cotes sur site. Toute erreur ou omission doit être communiquée à CBA. En cas de doute, demander l'avis de CBA.

BiecherArchitectes
14, rue Crespin du Gast
75011 Paris
Tel. 01 49 29 69 39
Fax 01 49 29 69 30
www.biecher.com

MAD ARCHITECTS
3rd Floor, West Building
No.7, BanQiaoNanXiang,
Beijing, China 100007
Tel. +86 10 64026632
www.i-mad.com

EMERIGE
15, Rue de Choiseul,
75002 Paris

Paris Batignolles Amenagement
ZAC Clichy-Batignolles
Secteur Ouest
Lot 02

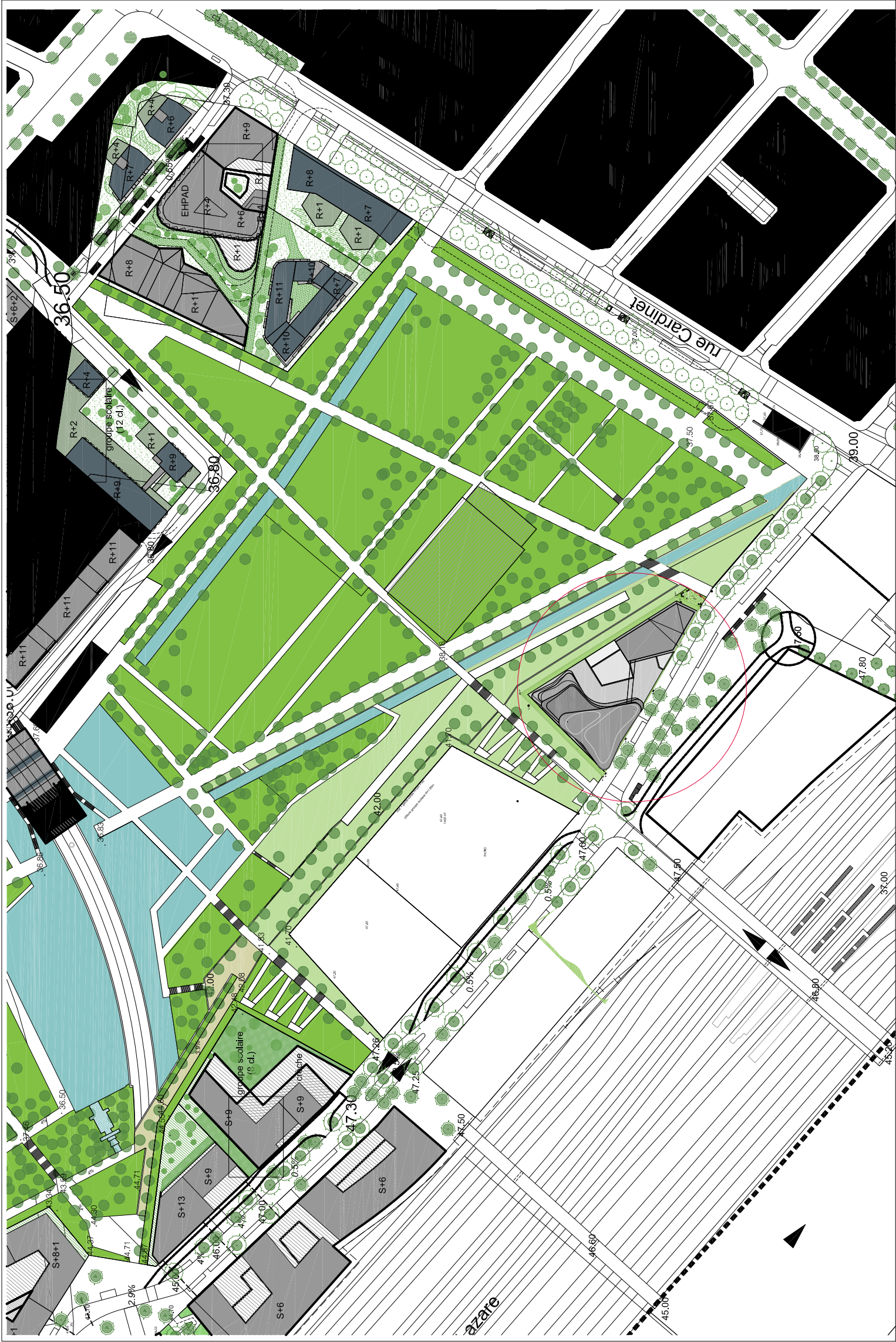
LOT 02
PLAN DE SITUATION

Date	Ech.	Format	Dessin	Checked	Phase	N°	Ind.
30.10.12		A3	BLTA	BE	APS	001	a

Modifications	Date	Ind.

Le contenu de ce dessin est protégé par le droit d'auteur et les droits de propriété intellectuelle. Toute reproduction, diffusion ou représentation, en tout ou en partie de ce dessin, par des personnes non autorisées, sur un quelconque support, est interdite. Le non-respect de cette interdiction constitue une contrefaçon pouvant engager la responsabilité civile et pénale du contrefacteur.

Ce dessin se doit d'être lu avec toutes les informations associées et existantes, provenant d'autres dessins ou consultants et spécialistes concernés. Tout changement ou modification du design doit être communiqué à CBA, avant tous travaux.



Ne pas changer l'échelle de ce dessin. Les cotes sont indiquées à titre indicatif. Chaque entreprise est tenue de prendre ses cotes sur site. Toute erreur ou omission doit être communiquée à CBA. En cas de doute, demander l'avis de CBA.

BiecherArchitectes
14, rue Crespin du Gast
75011 Paris
Tel. 01 49 29 69 39
Fax 01 49 29 69 30
www.biecher.com

MAD ARCHITECTS
3rd Floor, West Building
No.7, BanQiaoNanXiang,
Beijing, China 100007
Tel. +86 10 64026632
www.i-mad.com

EMERIGE
15, Rue de Choiseul.
75002 Paris

Paris Batignolles Aménagement
ZAC Clichy-Batignolles
Secteur Ouest
Lot 02

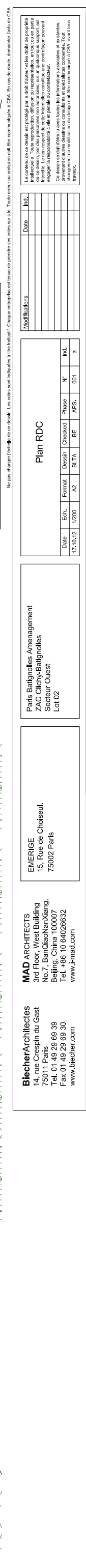
PLAN DE SITUATION

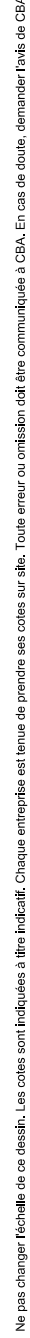
Date	Ech.	Format	Dessin	Checked	Phase	N°	Ind.
03.10.12	1/2000	A3	BLTA	BE	AFS	001	a

Modifications		Date	Ind.

Le contenu de ce dessin est protégé par le droit d'auteur et les droits de propriété intellectuelle. Toute reproduction, diffusion ou représentation, en tout ou en partie de ce dessin, par des personnes non autorisées, sur un quelconque support, est interdite. Le non-respect de cette interdiction constitue une contrefaçon pouvant engager la responsabilité civile et pénale du contrefacteur.

Ce dessin se doit d'être lu avec toutes les informations associées et existantes, provenant d'autres dessins ou consultants et spécialistes concernés. Tout changement ou modification du design doit être communiqué à CBA, avant tous travaux.

[illegible]



Paris Batignolles Aménagement
ZAC Clichy-Batignolles
Secteur Ouest
Lot 02

BlecherArchitectes
14, rue Crespin du Gast
75011 Paris
Tel. 01 49 29 69 39
Fax 01 49 29 69 30
www.blecher.com

Le contenu de ce dessin est protégé par le droit d'auteur et les droits de propriété intellectuelle. Toute réimpression ou utilisation non autorisée sans la permission écrite de la CIBA, telle que copie, traduction ou diffusion, est formellement interdite. Le non-respect de cette interdiction constitue une contrefaçon pouvant engager la responsabilité civile et pénale du contrefacteur.

Ce dessin se doit d'être lu avec toutes les informations associées et existantes, provenant d'autres dessins ou consultants et spécialistes concernés. Tout changement ou modification du design doit être communiqué à CIBA, avant tout travail.

[illegible]